

## **Comité de Pilotage du 15 mars 2012 - 2012ko martxoaren 15ko Gidaritza Batzordea**

### **Compte-rendu - Bilduma**

Jean-Paul IRIQUIN accueille les membres présents dont la liste est annexée au présent compte-rendu et indique que le Conservatoire des Races d'Aquitaine siégeant à Gradignan (33) a été invité à participer à cette séance sur les conseils de M. François ESNAULT, responsable ENS et Biodiversité au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Il propose ensuite d'entrer rapidement dans le vif du sujet et présente l'ordre du jour de la réunion comme suit :

- ✓ Introduction et bilan des actions réalisées ;
- ✓ Restitution des diagnostics écologique et socio économique ;
- ✓ Bilan des groupes de travail ;
- ✓ Echanges et validation ;
- ✓ Clôture de la séance.

*Tous les supports informatiques présentés au cours de cette séance sont disponibles sur le site internet de la Mairie d'ITXASSOU, menu Environnement, rubrique Natura 2000 ([www.itxassou.fr](http://www.itxassou.fr)).*

#### **1- Introduction (Pascale AMESTOY - S.I.V.U)**

Elle rappelle rapidement le contenu de la dernière séance du COPIL du 13 mai 2011 et fait le point des actions réalisées depuis lors :

- avril à octobre 2011 : réalisation des diagnostics (prospections et enquêtes) ;
- décembre 2011 : 1ère campagne des groupes de travail (6 réunions) – 1ers résultats des inventaires par secteur géographique et par thématique ;
- février 2012 : 2ème campagne des groupes de travail (2 réunions) – croisement des thématiques par secteur géographique et identification des enjeux de conservation et des impacts possibles et avérés.

Parallèlement, le Comité Départemental de la F.F.M.E (Fédération Française de Montagne et d'Escalade) a présenté, lors d'une réunion en septembre 2011 regroupant le SIVU, le CEN, EHLG et le Conseil Général 64, leur projet de rééquipement du site d'escalade du Mondarrain.

Cet aménagement ne nécessitant pas un fort engagement physique et technique permettrait de rendre au site sa vocation éducative et pédagogique et pallier ainsi au déséquilibre criant entre les sites naturels d'escalade du Béarn du Pays Basque.

L'équipement consisterait en une première phase de mise en sécurité par la pose de relais en octobre 2011 suivie d'un stage d'équipeur de falaise en mai 2012 en vue de l'aménagement d'une cinquantaine de voies en fin de projet.

Le S.I.V.U, favorable à la concrétisation du projet, a listé, dans un courrier du 10 février 2012 adressé au

Comité Départemental (avec copie à la L.P.O), une liste de recommandations à respecter afin d'écartier ou de limiter au maximum les impacts négatifs sur les espèces et milieux naturels environnants.

Jérémy COINON (S.M.B.V.N) indique que le topo-guide d'un important site d'escalade situé à NARBONNE consacre une page entière à la présentation générale du site Natura 2000 et à ses objectifs de gestion découlant sur des règles de bonnes pratiques.

## 2- Restitution du diagnostic écologique (Priscille L'HERNAULT – C.E.N Aquitaine)

Priscille L'HERNAULT souligne que le C.E.N Aquitaine est dans l'attente des données issues des inventaires Mollusques.

Tableau de synthèse

Type	HABITATS NATURELS			HABITATS D'ESPÈCES	
	Zones humides	Milieux agropastoraux	Milieux forestiers	Végétales	Animales
<b>Quantité</b>	17 habitats dont : - 3 d'intérêt communautaire - 2 d'intérêt prioritaire	12 habitats dont : - 1 d'intérêt communautaire - 1 d'intérêt prioritaire	4 habitats d'intérêt communautaire dont : - 2 d'intérêt prioritaire	- 2 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats - 5 espèces protégées au niveau national	- 10 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats - 3 espèces protégées au niveau national

### Les zones humides

Sur le site Natura 2000, les tourbières représentent plus de la moitié des zones humides. Le diagnostic réalisé à l'échelle du site Natura 2000 a permis de recenser près de 250 zones humides, dont 17% présentent un état de conservation mauvais, et 63% en état de conservation moyen, qui se caractérise par une dégradation du cortège floristique.

Les principales menaces identifiées portent sur la colonisation d'herbacées tels les joncs, l'assèchement et l'altération du sol par le bétail. Pour environ 40% des tourbières et 40% des habitats de sources, le sens d'évolution est négatif, imposant alors une prise en compte particulière des zones humides dans la gestion du site Natura 2000.

### Les milieux agropastoraux

- 937 hectares de prairies (*à Agrostis et Festuca*)
- 790 hectares de landes (*pyrénéo-cantabriques*)
- Milieux rupestres (*éboulis siliceux et végétation chasmophytique des pentes rocheuses*)

Parmi ces milieux, on relève 2 habitats d'intérêt communautaire : les landes atlantiques sèches à bruyère (code Natura 2000 : 4030) rencontrées en zone intermédiaire de montagne et les pelouses à Nard raide (code Natura 2000 : 6230) présentes sur les zones d'altitude (plateaux ou débuts de pente). Ces deux

habitats présentent, selon les zones, un état de conservation variable, qui est souvent lié à la gestion pastorale de l'espace montagnard. En effet, les landes à bruyère sont pour une grande partie d'entre elles, colonisées plus ou moins fortement par les ajoncs. **Cet embroussalement provoque un abandon de ces zones par les troupeaux menés en gestion libre, aggravant par là-même la colonisation par les ajoncs et à terme par des espèces arbustives pionnières, refermant progressivement le milieu.**

**A l'inverse, les pelouses à Nard sont souvent surpâturées, puisque ces zones ouvertes voient le regroupement des troupeaux.** Le piétinement, l'abroustissement des espèces végétales et l'enrichissement azoté provoqué par les déjections, provoquent pour un certain nombre de ces pelouses un appauvrissement de la diversité végétale.

### Les milieux forestiers

- 4 habitats d'intérêt communautaire (dont 2 prioritaires) :
  - 25 hectares de Chênaie pionnière acidiphile du Piémont pyrénéen qui sont le résultat, à la fois de conditions stationnelles précises, et d'une pratique sylvopastorale ancienne, qui stoppait l'évolution naturelle vers la chênaie pédonculée
  - 313 hectares de Hêtraies atlantiques acidophiles (dans les zones d'altitude)
  - 310 hectares de Forêts alluviales à Aulne et Frêne
  - les forêts de ravins qui revêtent une richesse patrimoniale exceptionnelle, de par leur faible représentation en France et plus largement en Europe. Mais elles sont également l'habitat d'espèces végétales remarquables, dont certaines sont inscrites à l'annexe II telles que *Trichomanes speciosum* et *Soldanella villosa*.

**Les habitats forestiers sont dans l'ensemble en bon état de conservation, mais des menaces peuvent être notées telles que leur colonisation par des espèces non indigènes (*Robinia pseudoacacia*), et le manque de régénération naturelle** (lié à la consommation des fruits et/ou des jeunes plants par les troupeaux ou par le gibier).

Priscille L'HERNAULT souligne que les forêts de pente sont un habitat réellement très peu présent sur le site (à l'inverse du diagnostic écologique établi sur le site de « La Nive »), la méthode de cartographie utilisée se rapprochant vraiment de la cartographie de terrain et ne comportant que peu d'extrapolation.

### Les espèces végétales

Deux espèces présentes sur le site sont listées dans l'annexe II de la Directive Habitats : la Soldanelle velue (*Soldanella villosa*) et le Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*). Ces deux espèces, se présentant en station de très petite taille, sont cantonnées à quelques ravins du pays basque, présentant des conditions stationnelles typiques (hygrométrie élevée, ombrage important) . Elles peuvent être accompagnées par d'autres espèces patrimoniales nécessitant les mêmes conditions climatiques : *Hymenophyllum tunbrigense*, *Stegogramma pozoi*, *Cystopteris diaphana*.

**De par leur extrême exigence, ces espèces sont très vulnérables à la moindre dégradation de leur habitat, par exemple par une modification du régime hydrique, ou une diminution du couvert arboré.**

On n'observe pas de dégradations importantes sur les stations présentes mais certaines frondes sont

néanmoins à nu et desséchées, ce qui impose une vigilance particulière sur les paramètres hydriques et d'ombrage de ces stations.

### **Les espèces animales**

10 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ont été recensées sur le site :

- 4 espèces d'insectes saproxyliques : le Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne, le Scarabée Pique-Prune et la Rosalie des Alpes
- l'**Escargot de Quimper**
- 6 espèces de chauves-souris : le Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein.

Parmi les insectes saproxyliques, le Scarabée Pique-Prune et la Rosalie des Alpes représentent un enjeu majeur, nécessitant une gestion forestière adaptée. En effet, ces espèces utilisent les cavités de gros arbres vieillissants. A ce titre, les arbres têtards constituent un habitat préférentiel. **La conservation de ces arbres à haute valeur patrimoniale, culturelle et environnementale, supports d'une activité systémique importante, est à valoriser.**

- Chiroptères : 6 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats. Il est constaté une dégradation des terrains de chasse et des gîtes (arbres creux) par l'abandon du patrimoine bâti ou la restauration sans prise en compte de la présence éventuelle de chauves-souris.

Le diagnostic a permis de recenser une importante colonie de chauves-souris sur la commune d'Ainhoa (colonie mixte de 4 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats et composée de 200 à 300 individus). La conservation de ces espèces nécessite la prise en compte de la diversité des sites d'hibernation, de reproduction et de chasse de ces espèces. Ainsi, par exemple, les haies constituent des lignes de vol et les arbres et bosquets d'excellents territoires de chasse.

C'est ainsi qu'une étude complémentaire sur les terrains de chasse sera menée dans le courant de l'année afin d'avoir une vision complète de l'utilisation de l'espace par les chiroptères pour mettre en avant les atouts et les améliorations possibles quant à la structuration du paysage pour favoriser ces espèces. Une fois le DOCOB achevé, tous ces éléments de connaissance seront exploités pour définir la meilleure stratégie d'action.

### **3- Restitution du diagnostic des activités humaines (Elena AGUERRE – E.H.L.G)**

Le diagnostic socio-économique s'attachera à définir les pratiques actuelles pour caractériser au mieux le territoire et établir des liens avec la présence d'habitats naturels et d'habitats d'espèces.

La méthodologie utilisée a d'abord été celle de la recherche documentaire avant d'aller à la rencontre de personnes ressources ( dont 45 éleveurs). En réponse à la question de Jérémie COINON (S.M.B.V.N), Elena AGUERRE indique que le Registre Parcellaire Graphique a été la principale source de données.

Les 5269 hectares de moyenne montagne sont pour la majeure partie occupés à titre agricole, le reste constituant les forêts, les habitations et quelques prairies non déclarées à la P.A.C.

Administrativement géré sur 2 cantons et 3 communautés de communes, le site dispose de partenaires potentiels variés.

**Les activités agropastorales** présentent un lien direct avec la gestion des milieux naturels car les pratiques locales ont façonné et entretenu des territoires riches et variés.

Trois secteurs d'utilisation sont ainsi définis :

- les fonds de vallée qui représentent des propriétés privées en gestion individuelle ;
- les zones intermédiaires constituant une interface entre les zones hautes et les fonds de vallée (prairie à forte pente, gestion individuelle et collective) ;
- les estives pour le libre parcours du bétail.

Généralement, ce sont de grosses surfaces communales (sauf Bidarray) gérées par les communes ou les A.F.P et G.P. Chacun de ces secteurs est propice à la présence et au développement d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire.

Il est comptabilisé 265 exploitations agricoles (66,4 % d'exploitations professionnelles – moyenne de 25 Ha / exploitation) dont les systèmes agricoles sont traditionnellement en lien avec la montagne (pâturage, fauche des fougères, entretien par écobuage et broyage depuis quelques années).

Les espaces d'utilisation collective (composés de landes à bruyères et de pelouses d'altitude) sont majoritairement présents sur le site. Ces milieux maintenus ouverts grâce à la pâture des bêtes (38% d'exploitations transhumantes : 56 éleveurs et 7200 brebis) et à la fauche des fougères constituent un intérêt paysager pour tous les utilisateurs.

Cependant, il est constaté une forte diminution du nombre de troupeaux entraînant petit à petit l'embroussellement et la fermeture des zones intermédiaires et le sur-pâturage des crêtes. Cette répercussion directe sur les milieux est due, depuis 15 à 20 ans, à une profonde mutation du mode d'utilisation de la montagne : diminution du nombre d'éleveurs, pauvreté des ressources fourragères en montagne, manque de main d'oeuvre, conflits avec les autres usagers ; la question étant de savoir quelles conséquences ces pratiques peuvent-elles engendrer sur la préservation de la biodiversité.

***Les éleveurs sont prêts à améliorer la situation en participant à la réouverture des zones en déprise tout en perfectionnant les conditions d'équipement. D'autres filières d'élevage mieux adaptés à la conduite en montagne pourraient aussi se développer. Enfin, une information et une sensibilisation de tous les usagers permettraient d'éviter les conflits en particulier avec les chiens non tenus en laisse.***

***Les objectifs du programme seront destinés à valider et localiser les problématiques agro-environnementales du site et proposer des mesures ou préconisations agricoles pour soutenir les bonnes pratiques et limiter les impacts négatifs.***



**La pratique de la chasse** concerne 322 adhérents répartis au sein des 5 structures présentes sur le territoire. Outre la chasse au gros et petit gibier, les chasseurs exercent d'autres activités en lien direct avec la montagne (piégeage de nuisibles, entretien des sentiers, plantations, reboisement, gestion des populations) et sont de ce fait des partenaires privilégiés du plan de gestion du massif.

*Les habitats ou les espèces ne sont pas directement impactés par leurs pratiques mais il convient de savoir de quelle façon doit-on gérer les landes au détriment des landes à bruyères.*

**Le massif forestier** d'une superficie de 2000 Ha est essentiellement composé de feuillus géré individuellement par plus de 700 propriétaires.

Seule la forêt communale d'Ainhoa de 428 hectares est gérée par l'O.N.F selon un plan d'aménagement forestier 2007/2026. Elle abrite une exploitation de calcaire à ciel ouvert depuis 1952 gérée par une société privée jusqu'en 2019.

Mis à part pour Ainhoa (371 m<sup>3</sup>/an et 26 000 € de bénéfice/an), l'économie produite par l'exploitation de la forêt est très faible. Elle a véritablement une fonction environnementale et paysagère pour son rôle de protection contre l'érosion des sols et de réservoir de biodiversité.

*Dans le cadre de Natura 2000, des pratiques de gestion pourront être menées (régénération des haies, maintien de l'état boisé).*



- Le site du Mondarrain et de l'Artzamendi est un lieu privilégié et fréquenté pour la **pratique d'activités sportives**. La randonnée et la course à pied ou en VTT y tiennent le devant de la scène. On y pratique aussi l'escalade ; les blocs du Mondarrain mis en sécurité en octobre 2011 ont été rééquipés en partie au mois de mai 2012 par le Comité Départemental 64 de la F.F.M.E. De plus, environ 54 000 personnes par an s'adonnent à la pratique du rafting et autres activités aquatiques sur la Nive (étudiées dans l' DOCOB de la Nive).

Il a été observé une diminution sensible de la pratique d'activités motorisés sur le massif du fait de De nombreuses communes ont pris

C'est aussi un lieu touristique parcouru par de nombreux visiteurs durant la période estivale.

Le massif offre aussi une grande richesse archéologique par la présence de nombreux monuments datant pour les plus anciens du Néolithique.

Les problèmes soulevés germent généralement en raison de l'utilisation multi-usage de la montagne entraînant des discordances entre les usagers professionnels et/ou les habitants avec ceux qui la fréquentent dans le cadre de leur détente.

Les zones de stationnement privées saturées occasionnent une sur-fréquentation des abords de route et des sites liés aux activités de loisir.

Il est à noter qu'une activité d'extraction de pierre gérée par une entreprise privée est présente sur Ainhoa.

*L'objectif sera de répertorier les pratiques comportant un impact négatif sur les habitats et les espèces sensibles et d'identifier précisément les points de divergence d'opinion pouvant avoir des conséquences sur la gestion durable de la montagne.*

#### **4- Bilan des groupes de travail**

Deux campagnes de groupes de travail se sont respectivement déroulées par secteur géographique en décembre 2011 et février 2012 :

**1ère campagne** : (6 réunions - 45 participants répartis par thématique – niveau de fréquentation moyen)

**OBJECTIF** : partage des données

- restitution des 1ers résultats des inventaires écologique et socio-économique et validation
- pré-identification des enjeux de conservation du site

**2ème campagne** : (2 réunions – 36 participants – niveau de fréquentation moyen)

**OBJECTIF** : croisement des thématiques

- relations entre activités (travail par groupes composés de représentants de chaque activité)
- impacts entre activités
- interactions négatives et positives possibles et avérées entre activités et enjeux écologiques
- 1ères propositions sur les objectifs généraux

A la suite de la seconde campagne, les participants ont été invités à hiérarchiser les objectifs généraux de gestion durable de la montagne.

C'est ainsi que l'ordre de priorité s'établit comme suit :

- 1 soutenir les pratiques agropastorales garantes du maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses, landes et prairies)
- 2 soutenir les pratiques de gestion forestière bénéfiques aux espèces et habitats d'intérêt communautaire
- 3 conserver et restaurer les milieux humides
- 4 maintenir une mosaïque paysagère bénéfique aux espèces et habitats d'intérêt communautaire
- 5 sensibiliser et informer tous les utilisateurs (ponctuels et réguliers) aux enjeux écologiques du site
- 6 concilier le développement des activités et des nouveaux aménagements avec le maintien des habitats et espèces remarquables
- 7 assurer un suivi des mesures de gestion et un suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La 3ème campagne des groupes de travail se déroulera autour d'une sortie sur le terrain au mois de septembre au cours de laquelle seront présentés les différents types de milieux et les problématiques associées.

## 5- Echanges et validation

Jean-Paul IRIQUIN reprend la parole et invite les membres présents à faire part de leurs observations quant au déroulement et au contenu de la réunion.

Question du Conservatoire des Races Rustiques : le maintien de la qualité des eaux n'est pas présenté ?

En réponse, Jérémie COINON (S.M.B.V.N) précise que toute cette partie est associée au DOCOB du site de « La Nive ».sachant que, toutefois, les milieux humides sont représentés sur les 2 diagnostics. Il ajoute que c'est une chance que l'état d'avancement des 2 DOCOB soit quasiment semblable pour organiser l'animation de manière collective.

Remarque de Mme BRODIEZ (DREAL Aquitaine) : il est encore trop tôt pour définir les grands objectifs mais il convient d'abord de valider de manière complète les diagnostics sachant que le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et des Midi-Pyrénées doit auparavant entériner la typologie des habitats.

Mme LABORDE (D.D.T.M.Pau) ajoute qu'il convient de valider régulièrement chaque étape de l'élaboration du DOCOB et insiste, pour la bonne suite de la démarche, que les documents rédigés ayant trait aux inventaires soient maintenant progressivement transmis.

La représentante du Conservatoire des Races Rustiques s'interroge sur l'impact provoquée par une molécule présente dans le vermifuge IVONEC, substance qui tue les coprophages, nourriture principale des chiroptères. Un temps de confinement au moment du traitement serait une solution.

Elena AGUERRE (E.H.L.G) affirme que le répulsif est administré juste avant d'aller en montagne pour obtenir le maximum d'effet possible et qu'il est intéressant car il traite aussi bien les parasites internes qu'externes. Néanmoins, une réflexion est envisageable.

Le Conservatoire des Races Rustiques avance qu'une liste des vermifuges incitatifs est inscrite dans certains cahiers.

Tangi LE MOAL (C.E.N Aquitaine) argue que des solutions peuvent effectivement être envisagées comme c'est le cas sur d'autres sites Natura 2000.

Mme BRODIEZ (DREAL Aquitaine) souhaite intervenir sur les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées en indiquant qu'il s'agit d'une période de fin de programmation. L'organisation 2014-2020 sera similaire sachant que les préconisations techniques précises ne sont pas encore connues. Elle conseille donc de ne pas se censurer et de creuser toutes les propositions pour ensuite mettre en place le dispositif dans les cadres imposés.



## **Conclusion.**

Le diagnostic écologique sera retravaillé de manière à prendre en compte les remarques des membres du Comité de Pilotage pour être ainsi à nouveau proposé lors de la prochaine séance du COPIL (prévu le 31/10/2012).

En l'absence d'observations relatives aux résultats du diagnostic socio-économique, ce dernier est considéré comme validé sur la base des présentations faites au cours de la réunion.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

*Gaia bukatua denez, bilkura 16'00an gelditzen da.*



Feuille1



**SIVU Natura 2000 Mondarrain Artzamendi  
Comité de Pilotage du 15 mars 2012**

**LISTE DES PRÉSENTS / EXCUSÉS**

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
COINON Séverine	Syndicat Nive	
Christiane BRODIEZ	Dreal Aquitaine	
Emilie LABORDE	DDTM 64	
Typh Le Netc	LEN	
Eloise Elon	EMLG	
BERHOULT Bénel	BINARRAI	
IRIQUET Paul	SIVU	
Aramendi Naor	CA SVAT Pays Basque	
HIRARI Iwery	Espeltte Agriculteur FDSEA	
Gonzague Dominique	Espeltte Agriculteur FDSEA	
Lagarde Laurent	SIVU AINHOA	
François FROU'HAMME	Conservatoire Botanique National Pyr. Nord Pyr.	
duille Collide	Conservatoire des réserves d'Aquitaine	
GUILLERIC Roger	Direction des Collectivités Locales et de l'Environnement	Excuse
STPIERRE Marie - Claire OLAIZOLA Parpi	S.I.V.U. Mondarrain Artzamendi	Excusée
DUPOUY Christine	Syndicat des Agriculteurs du Sud-Ouest	Excusée

emilie.laborde@pyrenees-atlantiques.fr

m.aramendi@pc.chambagri.fr